

Espagne

Les "Cortes Generales", nom sous lequel est habituellement évoquée la représentation nationale espagnole, désigne en réalité, de manière générique, les deux chambres du Parlement : le "Senado" et le "Congreso de los Diputados".  
Elu au suffrage universel direct, ce dernier a été au cœur du renouveau démocratique au début des années 1980. Reflet vivant de la société espagnole, il voit les deux principales formations politiques du pays - le PSOE et Parti populaire - y détenir alternativement la majorité, non sans faire une place significative aux formations régionales, telles le PNV (basque) ou le Parti Convergence et Union (catalan).

350 membres

21,5 % de femmes



Principales formations politiques

- > Parti populaire (PP) > 156
- > Parti socialiste ouvrier espagnol (PSOE) > 141
- > Gauche Unie (IU) > 21
- > Convergence et Union (CiU) > 16
- > Parti nationaliste basque (PNV) > 5

Président :

M. Federico Trillo Figueroa

www.congreso.es

# Débattre sur la société

L'ASSEMBLÉE A NATURELLEMENT VOCATION À DÉFENDRE LES PLUS DÉMUNIS ET À S'INTERROGER SUR L'ÉVOLUTION DE LA SOCIÉTÉ. EN 1999, LA REPRÉSENTATION NATIONALE A MIS EN OEUVRE CETTE VOCATION. D'ABORD PAR L'INSTAURATION DE LA COUVERTURE MALADIE UNIVERSELLE ET LA GÉNÉRALISATION DES 35 HEURES, ACCOMPAGNÉES DE "MODES D'EMPLOI LÉGISLATIFS" QUI RENDRONT LEUR ENTRÉE DANS LES FAITS PLUS SIMPLE ET PLUS RAPIDE. ENSUITE PAR L'ADOPTION DU PACTE CIVIL DE SOLIDARITÉ.

## > CMU, mode d'emploi

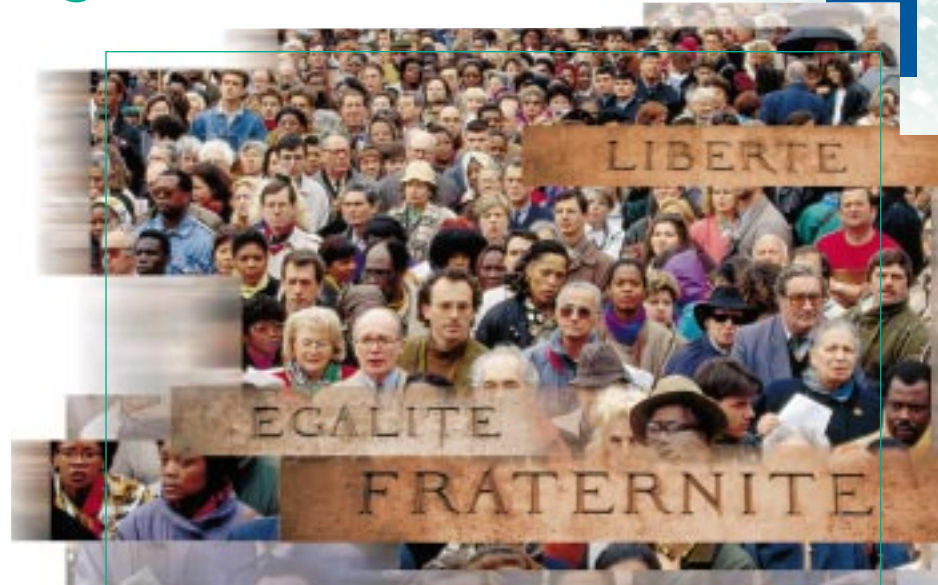
Si chacun bénéficiait théoriquement d'une couverture maladie, de nombreuses personnes en état de précarité se retrouvaient, de fait, exclues du système de soins en raison de la complexité des dispositifs sociaux. C'est pourquoi la loi du 27 juillet 1999, instaurant une couverture maladie universelle, a radicalement simplifié les procédures d'affiliation au profit des plus fragilisés.

Cependant, comme l'a souligné M. Le Garrec, président de la commission des affaires sociales, le risque demeurait que "ces principes simples soient démentis par une organisation trop complexe". L'Assemblée a donc jugé indispensable d'accompagner la loi d'un "mode d'emploi" garantissant cette avancée sociale majeure.

Le rapport (n°1787) de M. Jean-Claude Boulard, CMU-mode d'emploi, répond à cet impératif. Éclaircissant les nouvelles dispositions grâce à 29 questions-réponses, ce rapport se place délibérément du côté de l'usager. Un parti pris conforme à l'esprit de la loi, ainsi résumé par son rapporteur : "passer du droit, juridiquement affirmé, à la santé, au droit, réellement exercé, de se soigner."

## > Les 35 heures généralisées

Face à l'enjeu que constitue la généralisation des 35h, l'Assemblée a estimé qu'elle devait aller au-delà de son rôle de législateur pour informer le monde du travail sur le processus riche mais complexe que constitue cette réforme sociale. Deux rapports d'information (n°1731 et 1457), élaborés par M. Gaëtan Gorce, y contribuent. Le premier d'entre eux, notamment, "Une relance



Mme Catherine Tasca interviewée sur le PACS.



Mme Roselyne Bachelot-Narquin lors du débat en séance publique sur le pacte civil de solidarité.

du dialogue social au service de l'emploi", suggère de manière très complète aux partenaires sociaux comment saisir cette occasion pour "définir ensemble un nouveau projet social et développer la négociation collective".

## > 100 heures de débats pour le PACS

Initiative née des députés eux-mêmes, l'idée de permettre à deux personnes de sexe différent ou de même sexe d'organiser leur vie commune dans un cadre juridique nouveau, le PACS, est devenue réalité par la loi du 15 novembre 1999. C'est au sein de la commission des lois de l'Assemblée nationale et de celle des affaires culturelles et sociales que s'est élaboré le texte que les députés ont discuté en séance publique durant plus de 100 heures entre novembre 1998 et octobre 1999.

Les signataires d'un PACS font ainsi leur entrée dans le droit civil, fiscal et social. La loi accentue la cohésion et la solidarité financière entre eux et leur permet, en contrepartie, la déclaration d'imposition commune au bout de trois ans. Enfin, leur lien est reconnu pour les donations et les successions, mais aussi en matière d'assurance maladie ou de logement.



## Questions-réponses sur les chèques vacances

Les chèques-vacances demeureraient inaccessibles à une large part du monde du travail, notamment à certains salariés de PME. Pour remédier à cette lacune, la loi du 12 juillet 1999 a dû recourir à des mécanismes détaillés, au risque de rendre difficile l'application du texte. Par le biais d'un rapport d'information (n°1784) de M. Gérard Terrier, l'Assemblée s'est attachée à prévenir ce risque. Grâce à 11 "questions-réponses", la nouvelle loi est examinée de manière didactique à l'intention des usagers et des administrations, rendant ainsi son entrée dans les faits plus simple et plus rapide.

## Les tribunes de l'hémicycle accessibles aux personnes handicapées

Symbole de démocratie, l'Assemblée nationale doit être accessible à tous les citoyens sans aucune exclusive. C'est pourquoi le Président Laurent Fabius a souhaité que tous les travaux effectués au Palais Bourbon prennent désormais en compte les problèmes d'accès pour les handicapés. En 1999, les couloirs et ascenseurs menant aux tribunes du public ont été réaménagés afin que les personnes en fauteuil roulant puissent assister aux débats dans l'hémicycle. Autre volet de cette politique de solidarité : les débats retransmis sur France 3 sont désormais accompagnés d'un sous-titrage à destination des malentendants, dispositif qui complète la traduction en langages des signes en place depuis 1998.

